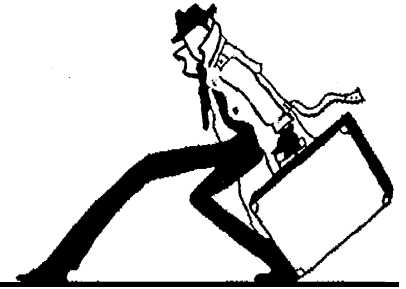


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

Le retour de la vague

Ce n'est qu'il y a un peu plus de cent ans que la vague des colons européens a fondu sur l'Afrique sans avoir besoin du moindre papier. Cela c'est normal, c'est le droit du plus fort. À la même époque, des Européens pauvres et crevant de faim se sont embarqués, par bateaux entiers, pour les Amériques, l'Australie. Cela c'est l'épopée de pionniers courageux. Ernest Renan¹ explique comment résoudre le problème de la pauvreté, devenu crucial en Europe à l'âge industriel, dû au progrès de la civilisation : « La colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant. »

Mais voici que la pauvreté, exportée par l'Europe, pousse à présent des Africains à fuir. Ce sont des poignées de jeunes épris d'aventure et décidés à tout risquer pour tenter de courir leur chance. Ils ne laissent rien derrière eux, n'ont rien à perdre et ils ont pour eux leur capacité à se battre pour survivre. Ce qu'ils fuient c'est leurs forêts dévastées, leurs déserts défoncés, où aucun mode de vie n'est possible, ni l'ancien, irrémédiablement détruit, ni le nouveau, mirage inaccessible.

Cela fait des années que le chemin de l'exode est jalonné de morts, dans les sables des déserts, dans les eaux méditerranéennes, dans les soutes des cargos, dans le train d'atterrissage des avions, mais il a fallu l'assaut désespéré de quelques centaines de migrants sur les grilles de Melilla pour que le tout venant du monde médiatico-politique, choqué, découvre tout à coup l'horrible réalité : les barbares sont à nos portes.

Dans son immense majorité, en effet, l'opinion s'est d'abord souciée de ce qu'il convient de faire pour « endiguer » la vague migratoire, en exigeant bien sûr des conditions humanitaires pour le refoulement. Le Pen, toujours dans la note, a parlé de « Tsunami » pour cette poignée d'Africains dépenaillés venus grignoter nos « avantages ». Quasi personne ne s'est risqué à parler d'une quelconque liberté de circulation, qui fait pourtant partie des droits de l'Homme. Le vaste monde est désormais entièrement privatisé. C'est la première fois dans l'histoire qu'il n'y a plus le moindre espace pour l'aventure. Les Africains, là aussi, arrivent après tout le monde, quand il n'y a plus rien à coloniser et qu'on ne peut plus se déplacer quand on en a envie. Ils sont priés et contraints de rester enfermés dans leurs Bantoustan. Aujourd'hui il n'y a plus que les marchandises qui circulent librement, les bois, le pétrole, les métaux précieux du Sud au Nord, la camelote, les surplus, les déchets du Nord au Sud. C'est ce qu'on appelle un partenariat, depuis que le mot colonisation est tabou.

La ruée vers le Nord des Africains pauvres, qu'on croyait bien dociles, sous la férule des chefs qu'on leur avait donnés, est la réponse à cette politique. Quel choc ! Ah, il faut « développer » ces pays, se sont écriés en chœur les gens qui ont des solutions pour tout, du type yaqua. Mais alors, qu'a donc fait depuis plus de quarante ans la fameuse coopération franco-africaine, créée précisément, dit-on, à cet effet ? Horrible découverte : rien, elle n'a obtenu aucun résultat. À quoi a-t-elle donc servi ? À préserver la prospérité au Nord. S'il y a un effet qui pourrait se révéler bénéfique de la tragédie des migrants c'est peut-être d'attirer l'attention du public sur la nature des rapports Nord-Sud, à la condition, pas forcément la plus probable, qu'il s'agisse d'un examen critique approfondi, comme l'ont fait depuis dix ans les publications de Survie, sous la plume ou la direction de F.X. Verschave, et non d'un bavardage à base de poncifs plus ou moins racistes. Il se pourrait alors que l'opinion publique fasse pression pour qu'une politique africaine honnête, réaliste et courageuse prenne enfin le pas sur la complicité intéressée, protectrice des pires corruptions qu'on a vue à l'œuvre jusqu'à présent. Sinon le Sud sera, comme le dit Renan, « irrévocablement voué à la guerre du riche et du pauvre », comme le montrent déjà tous les conflits sur fond de misère qui ensanglantent le continent.

Odile Tobner

Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Dossier Togo</i>	p. 2
<i>CEC Rwanda</i>	p. 6
<i>Dossier Affaires & PFJ</i>	p. 8
<i>Françafrique au Sommet...</i>	p. 11
<i>Ils ont dit</i>	p. 12
<i>A fleur de presse</i>	p. 13
<i>Lire</i>	p. 14

SALVES

Où va Mayotte?

L'inquiétude que nous manifestations dans notre numéro précédent n'a fait que se confirmer ce mois-ci à Mayotte. Sur place, le député UMP Mansour Kamaridine galvanise les Mahorais contre leurs cousins comoriens, qu'ils hébergent ou qu'il emploient à bon compte grâce au statut de « clandestins ». Des sanctions tomberont sur leur tête pour cela, avec vigueur désormais : c'est ce dont les menacent de plus belle les autorités françaises. Les déclarations de Baroin sur le droit du sang n'était qu'un déclencheur de dévouement haineux.

Prisonniers de leur stupidité xénophobe, les Mahorais voient subitement le prix de certaines denrées doubler (voire plus), faute de travailleur pour effectuer les récoltes. Les « clandestins » n'osent plus se montrer, tandis qu'il n'y a même plus de bateau pour les expulser... Chirac est comptable de ce qu'il adviendra. [Pierre Caminade]

1. Cité par Césaire dans *Discours sur le colonialisme*.



Dossier TOGO

Faure ou Faible au pouvoir au Togo ?

par Comi M. Toulabor, CEAN-Sciences Po Bordeaux

L'agression qui est arrivée le 9 octobre dernier au journaliste Dimas Dzikodo à Lomé doit être replacée dans le contexte général d'insécurité croissante que vivent les Togolais et que le pouvoir Faure n'est pas en mesure d'enrayer. Il est à noter que l'agression ciblée est une des modalités de la gouvernance sécuritaire que pratiquait avec maestria son dictateur de père. Elle est aujourd'hui ostensiblement mise en évidence dans la corbeille d'initiation au pouvoir que le père légua à son fils. D'autant que les Togolais ont du mal à voir se concrétiser dans leur vie quotidienne un petit bout de « changement », de « démocratie », de « progrès », de « rupture » et de « réconciliation » au nom desquels les parrains français leur avaient imposé Faure, l'« homme nouveau », qui serait en tous points « différent » de son géniteur.

L'agression du 9 octobre se situe dans la lignée d'autres faits similaires. Evoquons deux exemples du genre : l'agression contre l'avocat, Me Kouévi, molesté le 30 septembre en son cabinet par un « gang » dirigé par « un homme politique ». Auparavant (le 10 du même mois), un membre de la famille Gnassingbé se noie-t-il dans la mer face au restaurant Lomé-Rivage ? Tout de suite, le clan se mobilise et opère une descente punitive qui détruisait pratiquement le restaurant tenu par un Français. Les raisons invoquées pour justifier l'opération sont si farfelues qu'elles dénotent à la fois la toute-impunité du clan Gnassingbé et la toute-impuissance de Faure.

Si son père dictateur était comme une grosse araignée au milieu de la toile sécuritaire dans laquelle il avait piégé les Togolais, au moins il la contrôlait avec un savoir-faire cumulé sur une quarantaine d'années. Sans avoir le mode d'emploi de la machine répressive qui lui échappa totalement, le « petit » Faure s'empara du pouvoir à l'endroit même où son père le déposa, c'est-à-dire quand ce pouvoir était à l'apogée de l'humanité. Les conditions meurtrières dans lesquelles « le Petit » a capturé la succession ne le désignent pas pour être le « réconciliateur », et les décisions qu'il a eu à prendre jusqu'à ce jour ne plaident pas non plus en faveur d'une quelconque « rupture » que ses parrains avaient jetée sur son agenda, sans se soucier de l'énorme coût qu'il doit préalablement payer.

Pour exécuter (est-ce au sens de tuer, de fusiller qu'il faut prendre ce terme ?) le « changement », Faure s'est paradoxalement entouré à tous les niveaux de quelques débauchés de l'opposition et surtout d'extrémistes de son groupe ethnique, les Kabyè, dont certains sont des tortionnaires avérés. En effet, Pascal Bodjona, l'ancien responsable de la milice paramilitaire Hacame (Haut Conseil des associations et mouvements étudiants), formée d'extrémistes Kabyè qui s'étaient illustrés dans les années 1990 dans toutes sortes d'exactions et de violences extrêmes, a été rappelé des USA, où il était récompensé d'un poste d'ambassadeur par Eyadéma, pour se voir promu porte-parole du candidat Faure puis son directeur de cabinet à la présidence. Un autre extrémiste Kabyè, zélé dans sa fonction jusqu'au ridicule, Pitang Tchalla, ancien ministre de la Communication et de la Formation civique sous Eyadéma, rejoint la présidence de la République comme conseiller où il retrouve son vieil ami le Français Charles Debbasch, le Bob Denard du droit constitutionnel, prétendument recherché par la justice de son pays. Au gouvernement, la prime va aux miliciens, aux tortionnaires et aussi à des médicos, professionnellement et intellectuellement parlant : son frère utérin Kpatcha Gnassingbé est ministre délégué à la présidence, chargé de la Défense et des Anciens combattants. Surnommé « vice-président », il avait levé lors des présidentielles d'avril dernier une milice paramilitaire personnelle, comme le firent d'autres rejetons du dictateur, qui sema la terreur à Lomé. Plus inquiétante et troublante encore est la promotion du colonel Pitalouna-Ani Laokpessi au ministère de la Sécurité. Ancien directeur de la gendarmerie nationale, c'est un assassin et un tortionnaire notoire dans les années 1970. Il était l'auteur de l'assassinat de Gaston Gnehou, beau-frère du dictateur défunt, sur son lit d'hôpital en 1977 sur ordre de ce dernier. Il était la cheville ouvrière dans la torture des conjurés de l'attentat de cette année contre le dictateur. Il jouissait d'une renommée exécrationnelle à la tête de la gendarmerie dont il fut écarté sur les recommandations de Jean-François Valette, ancien ambassadeur de France au Togo (1999 à 2003) qui considérait qu'il portait une grave atteinte à l'image de son pays qui forme, encadre et équipe cette institution répressive. Par ailleurs, des membres du gouvernement sont de vieux chevaux de retour usés mais qui ont derrière eux une grande expérience prédatrice de la richesse nationale. Quant aux nouveaux venus, qui sont pour la plupart des débauchés de l'opposition dont certains ont fait la prison et ont été torturés, ce sont des seconds couteaux qui brillent plutôt par leur médiocrité morale et professionnelle.

Au sein des forces armées, c'est aussi la politique de la prime aux extrémistes et aux tortionnaires qui prévaut. Va dans ce sens le décret du

27 août 2005 du ministre de la Défense, Kpatcha Gnassingbé, procédant à des chamboulements à la tête des corps et des unités de commandement. Le chef d'escadron Damehan Yark qui dirigeait le Centre de traitement et de recherche, un véritable centre de torture situé à Lomé II, résidence du dictateur, prend en charge la gendarmerie nationale. Tandis qu'est maintenu son beau-frère, le chef d'escadron Félix Abalo Kadanga, à la tête de la Force d'intervention rapide, considérée comme la force anti-émeute qui s'illustrait dans la terreur lors des différentes présidentielles. Le lieutenant-colonel Kodjo Atoemne, tortionnaire professionnel du « camp de concentration » de Kazaboua, dénoncé lors de la Conférence nationale en juillet 1991, dirige le Régiment de soutien et d'appui à Lomé. Pendant qu'un autre grand tortionnaire, le lieutenant-colonel Neyo Takougnandi, entre les mains duquel Dimas Dzikodo avait passé lors de sa détention en 2003, est reconduit à la direction de la Police nationale.

Après bientôt sept mois à la tête de l'État, Faure n'a pas encore posé d'actes significatifs plaçant en faveur de la « réconciliation nationale » et du « dialogue », termes dont abusait son père des décennies durant. Son « gouvernement d'union nationale » s'est révélé une coquille vide confiée au français Edem Kodjo. Il en est de même de sa Commission nationale de réflexion pour la réhabilitation de l'histoire du Togo qui, avant même de commencer ses travaux, a du plomb dans l'aile. Outre la procédure de désignation de ses membres, Faure a nommé à sa tête Mgr Robert Dosseh-Anyron, ancien archevêque de Lomé, connu pour son inféodation à la dictature Eyadéma et ses scandales en tous genres qui lui ont valu son éviction par le Vatican en 1991. Et son projet de réforme de la justice est un leurre, car dans la réalité la justice n'a pas besoin de réforme, mais plus fondamentalement d'autonomie qui lui permettrait de juger selon le droit et non en fonction des intérêts du parti au pouvoir sous l'emprise de la peur et du harcèlement. Toute réforme sans cette autonomie est vouée à l'échec et il en est de même de toutes les institutions du pays, notamment de l'armée (ou de ce qui en tient lieu) qui est l'axe central autour duquel la dictature s'est construite et qui a besoin, elle, d'une véritable réforme en profondeur, qui doit commencer par son désengagement de la vie politique. Et cette réforme-là, Faure ne peut la faire, car c'est l'obliger à couper la branche sur laquelle il est assis.

Les conditions dans lesquelles il a capturé la succession de son père ne lui permettent pas d'envisager une rupture d'avec le système paternel qui l'a mis en selle pour le pérenniser. Les hommes dont il s'entoure et les décisions qu'il prend traduisent pour le moment qu'il n'est pas « l'homme nouveau » attendu : Faure est plutôt un homme faible, en tout cas moins fort que son frère utérin, Kpatcha, qui, avec ses extrémistes, est le véritable maître à bord. C'est lui qui fit jeter en prison avril dernier l'ancien Premier ministre Agbéyomé Kodjo alors que Faure avait négocié son retour au pays auprès de ses parrains, notamment Bongo. Ce sont ses hommes qui continuent de commettre des exactions à travers le pays en toute impunité. Des rumeurs mêlent son nom à des tentatives de coups d'État. Lors du défilé commémorant le 23 septembre, ils partageaient des jeeps de commandement séparés : tout un symbole dans le Togo après Eyadéma qui n'augure rien de bon pour l'avenir !

TOGO

Le journaliste Dimas Dzikodo attaqué à Lomé. La presse indépendante une nouvelle fois visée.

Communiqué de *Survie*, le 11/10,

Le 9 octobre, vers 22 heures, Dimas Dzikodo a été attaqué dans la ville de Lomé par des inconnus [...]

Journaliste indépendant, Monsieur Dzikodo n'en est pas à ses premières difficultés avec les pouvoirs togolais. [...]

Survie appelle les autorités françaises à interroger de toute urgence les tenants du pouvoir togolais afin de connaître les intentions de ces derniers sur cette question. Elle demande aussi à la France d'insister auprès de l'Union Européenne afin que celle-ci renonce à tout soutien du Togo tant que le régime n'aura pas assuré, de manière publique et effective, la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme, conformément aux 22 engagements auxquels il a souscrit et dont le respect doit conditionner la reprise de la coopération européenne.

[L'état du journaliste, toujours hospitalisé le 22 octobre, continue d'éveiller des inquiétudes, quoique ses jours ne seraient pas en danger. Un nouveau bilan de santé le concernant sera prochainement effectué. – Sharon Courtoux]



Le Figaro, *L'impossible démocratisation togolaise*, Patrick de Saint Exupéry le 05/10 : « Cas d'école des ratés de la démocratisation en Afrique : le Togo, ce petit pays de 4 millions d'habitants qui, depuis quarante ans, navigue avec une désespérante persévérance de coup de force en coup de force. Au point de parvenir à incarner presque l'ensemble des maux dénoncés par l'ancien président malien, Alpha Oumar Konaré, à savoir : *« La manipulation des Constitutions, le dévoiement du multipartisme, les putschs à répétition, les restaurations autoritaires, l'affaiblissement et la criminalisation de l'État »* et le recours aux *« mercenaires »* ».

Abonné aux rapports extrêmement critiques de l'ONU et de l'Union européenne, [...], le Togo vient de faire l'objet d'une nouvelle enquête rédigée par le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. L'objectif de cette enquête était d'abord de faire le point sur l'ampleur des violences constatées lors du scrutin présidentiel d'avril 2005 [...]. Contredisant les affirmations des nouvelles autorités, les responsables des Nations unies relèvent qu'il y eut plus de quatre cents morts et des milliers de blessés.

La messe étant dite, les auteurs du rapport profitent de l'occasion qui leur est donnée pour dresser un sévère, mais amplement justifié, état des lieux.

Revenant sur la longue dictature du général Eyadéma, ils notent que celui-ci *« a dirigé le Togo pendant trente-huit ans, avec fermeté et dans le non-respect de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et des pratiques démocratiques. Selon de nombreux observateurs nationaux et internationaux, son règne est marqué par une gestion ethnique et clanique du pouvoir et le recours systématique à la violence politique contre toute forme ou velléité d'opposition [...] »*.

[...] Sur la question de *« la manipulation des Constitutions »*, leur constat sur le Togo est sans appel : *« Tout ce montage juridique [...] est l'illustration de la prégnance d'une culture d'impunité et de violation des droits de l'Homme. »*

Sans le dire ouvertement, les rapporteurs de l'ONU relèvent la présence dans le sérail du pouvoir togolais d'un homme dont on a du mal à se dire qu'il n'est pas un *« mercenaire »* : *« L'attention de la mission a été attirée, à travers l'exemple du professeur Charles Debbasch, sur le rôle douteux dans ce montage d'experts étrangers compétents dans le domaine du droit constitutionnel. »*

Les processus ayant abouti à l'explosion de violence constatée lors du scrutin présidentiel d'avril 2005 sont à leur tour scrutés : *« Les forces de sécurité et les Forces armées togolaises ont joué un rôle majeur dans les actes de violation de droits de l'homme »*, est-il noté dans le rapport. [...] Et la mission d'affirmer avoir *« reçu des informations concordantes permettant de confirmer l'existence d'une réelle stratégie de répression »*.

L'éventuelle responsabilité politique de la France, puissance tutélaire du Togo depuis quarante ans, dans le cours dramatique du scrutin n'est pas ignorée : « Les déclarations d'«amitié» du président français au défunt président et l'appui de la France au processus électoral ont été politiquement interprétés comme la confirmation du soutien de la France au pouvoir togolais. »

Enfin, la question de la *« criminalisation de l'État »* togolais est abordée très directement : *« Le Togo, notent les enquêteurs, est instrumentalisé dans plusieurs trafics, notamment les trafics d'armes légères, de drogues, d'enfants, de véhicules volés et d'alcool frelaté. La mission a eu des informations sur l'existence d'un important trafic de drogue en provenance de Colombie passant par Lomé. »*

À ce rapport condensant autour du cas togolais l'ensemble des

« maux de l'Afrique » dénoncés, les autorités togolaises ont répondu. Sur le ton, un peu court, de l'invective. *« L'histoire démentira aisément ces prophètes de malheur »*, affirme dans ses conclusions une commission constituée par les autorités. »

[Qui a peur de Saint Exupéry ? Le site de la République du Togo, www.republicoftogo.com, a réagi immédiatement et vivement à cet article, accusant le Figaro de tirer à boulets rouges sur le pouvoir togolais, et l'auteur d'être obsédé par la présence à Lomé de Charles Debbasch. Rappelons que Patrick de Saint Exupéry s'est rendu à Lomé lors de l'élection présidentielle togolaise et qu'il s'est fait aussitôt expulser. En raison de son habitude d'ouvrir les yeux lorsqu'il est en reportage et d'en rendre compte ultérieurement ? Sans doute. Sauf erreur de notre part, il est par ailleurs le seul journaliste des quotidiens à grand tirage à avoir remarqué la mention de la France dans le rapport du Haut commissariat des droits de l'Homme de l'ONU. – SC]

Togo : des rapports contradictoires

Communiqué de Survie, le 28/09

La mission du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme a enfin rendu public un rapport attendu depuis trois mois. Ce rapport attribue la responsabilité majeure des événements qui ont déchiré le Togo, de février à mai 2005, au pouvoir qui se maintient en place par la force. Le rapport de la commission d'enquête nationale sur ces mêmes événements, curieusement rendu public le lendemain, décharge les « autorités » togolaises de toute responsabilité.

La Mission du Haut commissariat aux droits de l'Homme chargée d'établir les faits qui ont déchiré le Togo du 5 février au 5 mai 2005 affirme que ses rencontres avec divers interlocuteurs ont « permis à la Mission de vérifier l'existence d'une réelle stratégie de la tension orchestrée par un groupe occulte au cœur du pouvoir : ce groupe, face à l'imprévu, semble s'être fixé comme horizon unique la conservation coûte que coûte du pouvoir ».

Diligenté par le gouvernement togolais, le rapport de la commission d'enquête nationale « sur l'élection présidentielle du 24 avril 2005 » rejette toute critique et nie un ensemble de faits (dont nombre sont relevés dans le rapport de mission du Haut commissariat aux droits de l'Homme) avérés.

Le ministère français des Affaires étrangères a déclaré, mardi, que la France étudiera le rapport du Haut commissariat avec ses partenaires de la communauté internationale. Nous sommes d'avis que la France devra se pencher sur l'affirmation du HCDH selon lequel « les déclarations d'amitié du Président français au défunt Président [togolais] et l'appui de la France au processus électoral ont été politiquement interprétés comme la confirmation du soutien de la France au pouvoir togolais ». Puis comparer les deux rapports, celui du HCDH et celui du pouvoir togolais, afin de se prononcer sur leurs valeurs comparées...

Le rapport de mission du HCDH devra être suivi par l'identification des principaux responsables des événements que ce rapport commence à cerner. Il conviendrait que la France, en liaison avec ses partenaires de la communauté internationale, préconise et obtienne que cet exercice soit exécuté afin que l'avenir du peuple togolais ne se fonde pas sur l'impunité de ceux qui prétendent le diriger.

Coordonné par l'association Survie

Le choix volé des Togolais

Rapport sur un coup d'État électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale
Éd. L'Harmattan, avril 2005. Prix en librairie : 10,00 €

Le 24 avril 2005, les électeurs togolais étaient appelés aux urnes pour élire un nouveau Président. Alors que de nombreux observateurs de ce scrutin constatent un vote massif du peuple togolais en faveur du candidat de l'opposition unie, le pouvoir en place, à l'issue d'une vaste opération de manipulation, donne la victoire à Faure Gnassingbé.

Rédigé rapidement pour pouvoir être publié avant que l'attention ne retombe – et pour aider à ce qu'elle ne retombe pas –, ce document obéit à la nécessité de rendre disponibles au plus tôt les tenants et aboutissants de cette crise politique et diplomatique majeure, qui pourrait affecter durablement l'essor démocratique du continent africain.



Alerte au Darfour !

Les populations du Darfour n'ont aucune chance de survie si la communauté internationale n'intervient pas avec détermination pour arrêter le carnage dont elles sont victimes et pour traduire en justice ceux qui les anéantissent en toute impunité. L'alerte du Conseiller spécial du Haut Commissariat aux droits de l'Homme pour la prévention des génocides doit être écoutée, entendue, et suivie d'effets. Nous appelons nos lecteurs à soutenir Juan Mendez par tous les moyens : par courrier, courriels, fax, au Haut Commissariat (avec copie au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et aux hautes autorités françaises) ; par courrier, courriels, fax, au Président de la République (avec copie aux ministres concernés et aux députés de leurs circonscriptions), exigeant que la France agisse, ouvertement, au sein du Conseil de Sécurité afin que les décisions qui s'imposent soient prises et mises en œuvre d'urgence. Nous dénonçons le refus de la communauté internationale de prendre à bras le corps la question du Darfour depuis qu'elle s'est posée à la conscience universelle. Il est temps d'appeler à l'action. Nous espérons que nos concitoyens sauront signifier leur refus de l'inacceptable à ceux qui doivent en tenir compte. – SC

Centre de Nouvelles ONU, 11/10/05 [www.un.org] :

« Nous ne sommes toujours pas à l'abri d'un génocide au Darfour », affirme Juan Mendez.

Le Conseiller spécial pour la prévention des génocides a rendu compte hier, à la presse, de sa dernière visite au Darfour où il a constaté que la situation s'était gravement détériorée et que les populations n'étaient toujours pas à l'abri d'un génocide ou « d'un deuxième génocide », alors que certains membres du Conseil de sécurité ont refusé de l'écouter.

S'exprimant d'abord sur la question de la protection des civils, Juan Mendez, Conseiller spécial du Haut commissariat aux droits de l'Homme pour la prévention des génocides, a souhaité rappeler hier, lors d'une conférence de presse donnée à New York, « deux épisodes sans précédent dans la région », « deux attaques intervenues dans des camps de personnes déplacées, l'une au Darfour Ouest, l'autre au Darfour Nord », causant la mort d'une trentaine de civils dans les deux cas.

« Dans le premier cas, les assaillants sont entrés dans les camps à cheval. Dans l'autre, ils sont arrivés avec des camions appartenant à l'armée soudanaise », a précisé Juan Mendez.

« Jusqu'à maintenant, la situation dans ces camps était dangereuse, les femmes étaient violées si elles en sortaient, il y avait beaucoup d'abus à l'intérieur, mais il n'y avait eu aucune attaque massive contre des civils », a-t-il insisté.

« Il y a une escalade de la violence contre les civils », a-t-il constaté à l'issue d'une visite de cinq jours sur le terrain.

« Sur le plan de l'assistance humanitaire [...], beaucoup de progrès ont été réalisés depuis un an. Mais, a-t-il nuancé, il a été très difficile pour les organisations non gouvernementales d'apporter de l'aide aux populations. » « On a compté 12 attaques contre le personnel humanitaire au cours des deux derniers mois »

Face à l'impunité qui continue de prévaloir au Darfour, Juan Mendez a tenu à rappeler que pour tous les États, « la coopération avec la Cour pénale internationale (CPI) n'était plus une question de choix ».

Depuis que le Conseil de sécurité a renvoyé l'affaire à la CPI, chaque État a l'obligation de coopérer avec la Cour, a-t-il rappelé.

Le Conseil de sécurité avait en effet voté, le 31 mars dernier, la résolution 1593 qui saisit la CPI des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

« Le gouvernement du Soudan, qui fait comme s'il n'avait pas besoin de la CPI, a mis en place ses propres tribunaux. Nous observons les premiers jugements, rendus par la cour spéciale que le gouvernement soudanais a créée, et nous sommes très déçus par le fait que cette cour traite d'affaires complètement secondaires, qui n'ont rien à voir avec ce qui s'est passé pendant le pic du conflit en 2003-2004 », a rapporté le Conseiller.

Concernant le processus de paix, Juan Mendez a regretté que les représentants de toutes les communautés ne soient pas présents lors des pourparlers, qui ont repris à Abuja le 15 septembre dernier, et qu'il n'y ait pas de distinction faite entre ceux qui ont perpétré les atrocités et les autres.

Répondant à une question sur le refus de plusieurs membres du Conseil de sécurité – États-Unis, Russie, Chine et Algérie – d'entendre le compte rendu de sa visite, le Conseiller a déclaré qu'il était rentré de sa mission avec un message urgent, qu'il avait remis un rapport au Secrétaire général, qu'il lui avait dit qu'il souhaitait exposer la situation au Conseil de sécurité, et que le Secrétaire général avait soumis sa demande aux membres du Conseil.

Juan Mendez a expliqué que les recommandations de son rapport étaient dans la même ligne que celles qu'il avait faites au Secrétaire général un an plus tôt, à l'issue de sa première visite au Darfour.

Dans son rapport, le Conseiller recommande notamment de renforcer la présence de l'Union africaine (UA) sur le terrain en lui donnant véritablement les moyens d'agir, à savoir les hommes, le matériel et l'argent nécessaire pour opérer sur le terrain.

Il faut aussi lui donner un mandat plus précis, mieux définir où doivent se poster les hommes de l'UA qui sont censés protéger les civils du Darfour. « Le mandat n'est pour l'instant pas assez précis », a-t-il regretté.

« Nous demandons à l'UA de mener une tâche qui est impossible à remplir si nous ne l'aidons pas plus », a-t-il encore dit.

Il faut aussi renforcer la pression sur le gouvernement du Soudan pour qu'il cesse de restreindre la liberté de mouvement des troupes de l'UA. Il en va donc, selon Juan Mendez, de la responsabilité du gouvernement du Soudan, mais aussi de la Communauté internationale.

À un journaliste qui lui demandait pourquoi il avait émis des recommandations similaires alors que la situation s'était détériorée depuis lors, ce qui montrait que les recommandations n'étaient pas forcément les bonnes, le Conseiller a rappelé que grâce à certaines des recommandations déjà mises en œuvre, des développements favorables étaient intervenus au cours de l'année. Il a aussi dit que la majorité des recommandations n'avaient pas été appliquées et que c'est pourquoi les choses n'avaient pas fonctionné comme souhaité. En septembre 2004, Juan Mendez avait en effet rendu compte au Conseil de la situation, après avoir effectué une visite avec Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'Homme, et émis un certain nombre de recommandations pour éviter que la situation ne se détériore.

« À l'heure actuelle, nous ne sommes pas près d'empêcher un génocide ou d'empêcher qu'il ne se reproduise de nouveau, selon le point de vue que l'on adopte », a déclaré Juan Mendez, faisant référence au fait que pour certains – le gouvernement américain notamment –, il y a eu génocide au Darfour, et que pour d'autres, les preuves d'un génocide ne sont pas rassemblées.

« Nous pourrions, non pas arriver à une situation similaire à celle du Rwanda, mais retourner à la situation qui prévalait au Darfour en 2003-2004, ce qui est suffisamment grave », a-t-il encore affirmé.

Concernant le Darfour, le Secrétaire général avait demandé à la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme perpétrées au Soudan de déterminer s'il y avait eu génocide au Darfour. Après avoir mené une enquête minutieuse, la Commission avait conclu à de graves violations des droits de l'homme mais elle n'a pas pu déterminer l'intention de détruire tout ou partie d'une communauté définie par sa race ou religion. Elle a renvoyé cette question à la CPI, a-t-il précisé.

Le rapport de la Commission d'enquête, publié le 28 février dernier, avait confirmé que le gouvernement soudanais et les milices Jenjawids avaient commis des crimes contre l'humanité.

Juan Mendez a terminé son intervention en indiquant que les milices Jenjawids n'avaient toujours pas été désarmées comme le Conseil de sécurité l'avait demandé pendant des mois et des mois. « Il n'y a même pas de plan adopté pour désarmer les Jenjawids. D'ailleurs, plus personne ne parle des Jenjawids », a-t-il rappelé.

« Je suis convaincu que ces milices sont très organisées, liées avec le gouvernement du Soudan, et qu'elles sont toujours opérationnelles. Si elles n'opèrent pas de manière aussi cruelle qu'elles le faisaient en 2003-2004, c'est justement parce que certaines des mesures recommandées ont été appliquées », a-t-il conclu.



SALVES (suite)

Tchad : silence de la France

Communiqué de *Survie*, le 28/09

Il y a 60 jours, une quarantaine d'organisations africaines, américaines et européennes adressaient une Lettre ouverte à l'attention du ministre français des Affaires étrangères, du Commissaire européen au Développement et du Président de la Banque Mondiale¹. Cette Lettre mettait en lumière la dégradation de la situation au Tchad, l'emprisonnement de plusieurs journalistes indépendants ainsi que le discours du 14 juillet de l'Ambassadeur de France au Tchad, véritable feu vert pour les agressions contre la liberté de la presse du Président tchadien Idriss Déby.

Répondant le 16 août, la Banque mondiale s'est contentée de rappeler « l'importance de la liberté de la presse » et, de façon plus générale, « de l'accès du public à l'information dans le contexte du développement et de la lutte contre la pauvreté ».

Deux mois après, la Commission européenne nous assure de « son attachement à l'accès du public à l'information », en se disant prête à « soulever, dans le cadre du dialogue politique prévu par la Convention de Cotonou, et avec l'accord des États membres, la question de ces emprisonnements ».

Quant au ministre français des Affaires étrangères, celui-ci semble avoir jugé inutile de nous honorer d'une quelconque réponse à notre interpellation.

Les journalistes arrêtés et incarcérés au Tchad ont été remis en liberté le 27 septembre par la Cour d'appel de N'Djaména. Les organisations de défense des droits de l'Homme, jointes à N'Djaména, nous avaient préalablement informés que le Président Déby avait décidé qu'il en serait ainsi. Il semble que la mobilisation sur la question ait contribué à cette libération. Elle aurait également obligé la communauté internationale, la France notamment, à exercer une amicale pression sur le pouvoir tchadien afin de mettre fin à une situation devenue embarrassante.

Nous invitons la Communauté internationale à ouvrir les yeux sur la situation au Tchad au lieu de faire semblant de s'en soucier. Les intimidations à l'égard de la presse indépendante et des défenseurs de droits de l'Homme², la dégradation de la situation socio-économique malgré l'arrivée des revenus pétroliers, enfin la récente révision de la Constitution, sont des signes trop inquiétants pour l'avenir du pays pour ne pas être pris en compte par toute politique le concernant.

1. Lettre ouverte du 28 juillet 2005 initiée par l'association *Survie*.

2. Nous venons d'apprendre l'arrestation du directeur d'une radio privée tchadienne, journaliste d'origine iranienne résidant au Tchad depuis plusieurs décennies, qui serait menacé d'expulsion. Si elle est confirmée, elle sera l'illustration que l'accès du public à l'information est encore loin d'être une réalité tchadienne.

Bongo en campagne (2)

« Le Gabon n'est pas une monarchie » déclarait Omar Bongo il y a quelques mois à *Jeune Afrique* (13/03). La preuve : c'est par un nouveau sacre électoral que ce dernier va pouvoir entamer sa 38^{ème} année de règne. Après avoir verrouillé le scrutin et demandé à la France de lui signaler les opposants trop turbulents [cf. *Billets* n°140], la date du scrutin (à un tour !) a été fixée au 27 novembre. Parmi les autres candidats en lice, les médias français n'ont d'yeux que pour un certain Zacharie Myboto, qui prétend avoir rejoint les rangs de l'opposition, après avoir été ministre sans discontinuer pendant 23 ans (jusqu'en 2001) et secrétaire général du parti présidentiel pendant 17 ans. Mieux vaut tard que jamais ! Inutile de préciser qu'il a largement profité de l'évaporation des richesses du pays lorsqu'il était au pouvoir, qu'il est fort bien logé dans les beaux quartiers parisiens, et qu'il bénéficie de gros moyens pour sa campagne. Au mieux, c'est donc un cacique qui veut devenir calife à la place du calife. Mais ayant lui-même déclaré que le fichier électoral était truqué – ce qui est un secret de polichinelle – on voit mal comment il peut entretenir l'espoir de l'emporter par les urnes, ce qui n'augure rien de bon pour la suite. Au pire, il s'agit d'un « tour de prestidigitation du régime Bongo », pour reprendre l'appréciation du mouvement « Bongo Doit Partir » (BDP) qui appelle au boycott du scrutin de novembre. Dès le mois de mai, *La Lettre du Continent* [LdC 12/05] écrivait en effet : « L'élection présidentielle de décembre 2005 pourrait se cristalliser en un duel Bongo-Myboto. » et en juillet : « L'irruption de Zacharie Myboto sur la scène des "présidentiables" a relégué au second plan Pierre Mamboundou, opposant "radical" et challenger d'Omar Bongo aux élections de 1998. » Les quelques journaux français qui ont traité des prochaines élections ont donc embrayé sans surprise sur le thème du « duel » Myboto-Bongo, et sur « l'inquiétude » de ce dernier... Où comment fabriquer du suspense pour donner de la crédibilité à une « élection » jouée d'avance... **La candidature Myboto fait davantage diversion qu'elle ne porte l'espoir d'une réelle alternative.** Pour l'anecdote, lors de la conférence de presse tenue annonçant son retrait du giron présidentiel, Myboto n'a pas souhaité s'exprimer sur ses relations avec Bongo, expliquant : « Les problèmes familiaux ne se règlent pas sur les lieux publics, donc je ne peux rien vous dire à ce sujet ». Cette rivalité

présidentielle est donc bien avant tout une affaire de famille...

Certains ont fait valoir à l'appui de la « crédibilité » de la candidature Myboto qu'il avait été reçu par Villepin. Imagine-t-on Villepin jouer contre le protégé de Chirac à l'heure actuelle ? Le scénario paraît peu crédible...

C'est en tout cas au nom du gouvernement, et à la demande de l'Élysée selon la LdC [06/10] que Brigitte Girardin, en visite au Gabon du 6 au 8 octobre, a annoncé une rallonge de 17 millions d'euros de la France au Gabon, au motif qu'il « peut se sentir pénalisé » de n'avoir pas bénéficié des remises de dette du G8 [Cf. *Billets* n°141]. « Nous avons considéré qu'il fallait que le Gabon puisse bénéficier d'une compensation [...] car il a la confiance de la communauté internationale » explique sans rire Mme Girardin, qui refuse qu'on prête la moindre interprétation politique à ce don pré-électoral... (AFP 8/10) Un bonheur n'arrivant jamais seul, Maurel et Prom, société pétrolière dont l'Élysée suit attentivement le développement, a signé un contrat d'exploration et de partage de production avec le ministère gabonais du Pétrole le 27 septembre dernier (site *Afrique Centrale info*, 01/10). Si tout ceci ne profite pas au budget de l'État gabonais, certains ne semblent plus savoir quoi faire de leur argent. Bongo a en effet annoncé sur la télévision nationale, qu'il prendrait à ses frais la consommation d'électricité et d'eau de novembre des Gabonais démunis. Sur 1 300 000 d'habitants (chiffre de la BM), un dixième seulement est abonné à l'électricité, et 80 000 à l'eau. Autant dire qu'il ne s'agit pas des Gabonais les plus « démunis ». En outre, les abonnés sont de deux types : les plus fortunés, qui bénéficient d'un abonnement classique, et les autres qui doivent payer avant consommation (système « *cash power* »). Ces derniers ne semblent pas concernés par les promesses électorales de Bongo : on peut donc se demander à qui vont profiter les largesses présidentielles... Une question que Mme Girardin ne manquera pas de lui poser... au prochain voyage. [Victor Sègre]

Mauritanie : les promesses de la transition

Au début des années 1980, la Mauritanie est plongée dans un climat de répression qui s'est abattu sur toutes les forces politiques et sociales du pays, accompagné d'une application de la Chari Aa sous l'égide de Haidallah,



monnayée par les États du Golfe. Le pays est économiquement étranglé par les institutions financières internationales à cause du patriotisme démesuré de ses colonels. Il est diplomatiquement isolé dans la sous-région, et, au plan international, de la métropole.

On connaît la suite : le légionnaire Lacaze est appelé pour se débarrasser du berger de Nouakchott. Restait à trouver un nouveau maître au « palais ocre ». Par élimination c'est sur le colonel Taya que se porte le choix : c'est l'officier le plus gradé de l'armée mauritanienne, et le moins ambitieux de la bande de cow-boys du Comité militaire. À Nouakchott, les foules envahissent la rue pour fêter l'événement, les exilés retrouvent le chemin du retour. Le comité militaire de « salut national » aura ainsi été bien accueilli par les Mauritaniens, comme par leurs voisins...

Le 3 août 2005 le pouvoir de Taya est renversé : c'est la troisième tentative de coup d'État en moins de deux ans. Le blocage politique et la paranoïa sécuritaire avaient atteint leur maximum.

La rue se réjouit, là encore, pour saluer les nouveaux maîtres du pays, qui promettent :

- Un référendum sur une nouvelle constitution.
- L'organisation, dans un délai de 24 mois, d'une élection présidentielle libre et transparente.
- La mise en place d'une commission électorale indépendante.
- Une révision des listes électorales, avec la participation de toutes les forces politiques.

Ces annonces ont été précédées des mesures suivantes :

- La dissolution de l'Assemblée nationale.
- La suspension de la constitution.
- Un appel à tous les exilés pour rentrer au pays.

Ces mesures sont fortes, mais insuffisantes, quand on sait que le nouveau comité, pendant ces deux ans de transition, va devoir exercer sans partage les pouvoirs exécutifs et législatifs. Aucune déclaration n'a été faite sur la question de l'esclavage. On s'inquiète en particulier au sujet de la

question nationale et des réfugiés négromauritaniens au Mali et au Sénégal, après la déclaration du colonel Ely Ould Mohamed Vall dans le quotidien saoudien *Okaz*, [18/09] : « *Quant aux séquelles de la crise de 89 entre la Mauritanie et le Sénégal, les deux pays ont travaillé ensemble pour trouver des solutions appropriées. On a demandé à tous les Mauritaniens, qui étaient obligés de séjourner à l'étranger pour une raison ou une autre, de retourner au pays pour participer à sa construction et renforcer la fraternité entre l'ensemble des composantes du peuple mauritanien, pour un avenir meilleur.* »

Cette langue de bois et ce désengagement, de la part de l'État mauritanien, semblent une constante chez la classe dirigeante. Un autre membre du même Comité a déclaré dans un autre quotidien arabe en ligne, *Ealaph* [05/09] : « Soulever les questions des réfugiés est une nouvelle tentative pour saboter la transition. Les frontières du pays sont ouvertes à tous les Mauritaniens désireux de prendre part à cette entreprise ».

Néanmoins, le nouveau chef de l'État est revenu sur ce point lors de sa conférence de presse à Nouakchott le 8 octobre, faisant le bilan de 60 jours de pouvoir : « Nous n'avons en aucun cas l'intention d'occulter les problèmes concernant la question nationale. Des solutions seront proposées en temps voulu... » C'est se démarquer de la position précédente, mais sans définir aucun calendrier.

La loi d'amnistie, décrétée le 2 octobre par le comité militaire, a été perçue par la communauté noire comme discriminatoire et sélective. Mais elle n'a évoqué que les noms des personnes condamnées en 2004-2005, l'amnistie ayant un effet rétroactif sur toutes les incriminations précédentes : le régime s'est montré incapable de communiquer sur cette question majeure, laissant aux avocats de l'opposition le soin de le faire.

En revanche le régime transitoire a maintenu en place certaines personnalités qui symbolisent la répression sous Taya, en particulier celle du tortionnaire Deddahy Ould Abdallahi, resté patron de la police politique...

Cette logique d'impunité a atteint son sommet fin septembre, quand le nouveau colonel a confié à François Soudan à propos de Taya, [*Jeune Afrique l'intelligent* n° 331] : « Il n'y aura pas non plus d'action en justice ou de procès contre lui... Si certains s'aventurent sur ce terrain, nous les rappellerons à l'ordre. Nous respectons sa personne, et nous lui souhaitons une retraite paisible. »

Il faut savoir que le nouvel homme fort de Nouakchott, ancien ami de Taya, est l'un des rares francophones en place. **Considéré comme l'homme de la France, il a fait partie, en sourdine, de tous les comités militaires depuis le premier putsch en 1978.** Beaucoup d'observateurs considèrent que Paris est impliqué d'une façon ou d'une autre dans la « révolte » du 3 août. Le Quai d'Orsay n'a pas voulu dire le contraire par sa porte-parole adjointe, lors du point de presse qu'elle a donné le jour même du putsch : « Il ne nous revient de toutes façons pas de donner des détails sur les événements qui se déroulent dans un pays étranger ». (Le correspondant de l'AFP n'avait alors toujours pas su qualifier ces événements). Concernant d'éventuels contacts avec l'opposition mauritanienne en France, la diplomate, qui sortait d'un briefing de la DGSE, selon un journaliste de la place, a démontré que sa connaissance de l'Afrique valait celle de l'actuel ministre des Affaires étrangères en France : « Je n'ai aucune indication sur la présence en France de l'opposition mauritanienne. » Cette autre langue de bois se dévoile ainsi elle-même. (L'OFPPA a reconnu en France quelques milliers de réfugiés qui représentent l'ensemble des formations politiques de l'opposition mauritanienne.)

Les Mauritaniens, indifférents aux enjeux parisiens, attendent et espèrent que la transition n'ira pas au-delà de la période fixée par les militaires, que les ténors du parti de Taya ne reviendront pas au pouvoir après une simple période de trêve, et que les 120 000 réfugiés pourront non seulement revenir, mais participer au référendum annoncé sur la prochaine constitution.

[Lay Haidara]

Commission d'enquête citoyenne

sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au RWANDA en 1994¹

par Géraud de la Pradelle

Président de la Commission d'enquête citoyenne (CEC)

Le Monde a publié successivement, les 8 et 15 octobre, deux séries d'informations relatives aux plaintes dont la justice est saisie de la part de victimes rwandaises qui se sont constituées parties civiles contre X ...

Le X... désigne à l'évidence des militaires français dont les plaignants ignorent l'identité. Pour cette raison, la juridiction compétente est le Tribunal aux Armées de Paris.

Les informations du *Monde* ne manquent pas d'intérêt.



Toutefois, quelques impropriétés obscurcissent l'exposé de la situation. (par exemple : le Parquet [c'est à dire, le Procureur, représentant du Gouvernement] n'a pas le pouvoir de "juger la plainte recevable" - ce pouvoir n'appartient qu'au Juge ; il n'est pas question de "l'ouverture d'une enquête", mais de l'ouverture de "l'information"- en d'autres termes, de l'instruction des plaintes par le Juge ; le Juge n'a pas à "délivrer une commission rogatoire pour se rendre sur place [au Rwanda] et entendre les victimes" car ce serait seulement s'il devait charger une autre autorité d'entendre les victimes qu'il devrait délivrer une commission rogatoire à cette autorité...).

Il faut donc tenter de clarifier les choses.

En présence de plaintes avec constitution de parties civiles, le Parquet a le choix de requérir du juge soit l'ouverture de l'information, soit un refus d'informer - le Juge étant, évidemment, seul maître de sa décision.

Cependant, jusqu'ici, le Parquet n'a requis ni l'une, ni l'autre ; il a préféré temporiser : le journal rappelle opportunément qu'en juillet, le Procureur militaire avait prié le Juge d'instruction d'entendre les parties civiles afin de vérifier leur crédibilité.

Il se fondait, pour cela, sur certaines dispositions du Code de procédure pénale (v. article 86, alinéa 3, CPP : "*Lorsque la plainte n'est pas suffisamment motivée ou justifiée, le procureur de la République peut, avant de prendre ses réquisitions et s'il n'y a pas été procédé d'office par le juge d'instruction, demander à ce magistrat d'entendre la partie civile et, le cas échéant, d'inviter cette dernière à produire toute pièce utile à l'appui de sa plainte*").

Le Monde rappelle également que les parties civiles ont été effectivement convoquées pour être entendue conformément aux dispositions de l'article 86 alinéa 3 du CPP et qu'elles ont répondu

qu'elles n'avaient pas les moyens de se rendre à Paris pour y rencontrer le Juge.

De plus, le journal rend compte de ce qui paraît bien être une divergence de vues opposant le Parquet militaire et le Juge d'instruction.

Ce dernier estimerait, en effet, que les plaintes sont suffisamment détaillées si bien que "*la délivrance d'un réquisitoire introductif (lui) semble s'imposer*".

En d'autres termes, s'il faut en croire *Le Monde* du 8 octobre, le magistrat serait disposé à instruire dès à présent et presserait le Parquet de prendre des réquisitions à cette fin.

C'est alors qu'une dépêche parue dans le numéro du 15 octobre a révélé que le Parquet maintenait sa position, mais cette fois, en prenant formellement des réquisitions : toujours sur le fondement de l'article 86, alinéa 3, du CPP, il a requis du Juge qu'il se rende au Rwanda pour entendre les plaignants ou qu'il charge les autorités rwandaises de les entendre à sa place.

On attendra patiemment les suites de la controverse car les mesures fondées sur l'article 86 alinéa 3 sont nécessairement provisoires : il faudra bien qu'un jour ou l'autre, le Parquet se résigne à requérir soit que le Juge instruisse les plaintes, soit qu'il refuse de les instruire.

En tout état de cause, le dernier mot appartient à ce Juge, sous le contrôle de la Cour d'appel et de la Cour de cassation.

Or, il résulte de la jurisprudence que le Juge d'instruction est tenu d'instruire sur tous les faits dénoncés par la plainte avec constitution de partie civile et d'examiner tous les chefs d'inculpation visés par cette plainte, quelles que soient les réquisitions du procureur de la République (C. de cass., Ch. Crim., 16 novembre 1999, Bull ; n° 159).

À FLEUR DE PRESSE - SUR LE RÔLE DE LA FRANCE DURANT LE GÉNOCIDE DES TUTSI

MARIANNE-en-ligne.fr, *Afrique. Quelques vérités bonnes à dire sur le Rwanda*, 09/10, **Patrick GIRARD** : « Dans un court essai [*Les larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda, Hugo Doc*], Jacques Hogard, qui participa à l'Opération Turquoise, revient sur le rôle joué par la France au Rwanda en 1994.

Le terrible génocide provoqué par la disparition, le 6 avril 1994, du président Juvénal Habyarimana, a fait couler des flots de sang et d'encre. Plus de 800 000 personnes, en majorité des Tutsi et des Hutu libéraux, ont été massacrés par les milices extrémistes proches du Hutu Power, dans l'indifférence complète de la communauté internationale.

Celle-ci se contenta de faire évacuer les ressortissants étrangers présents au Rwanda cependant que le maigre contingent de l'ONU voyait ses effectifs être réduits et mis en demeure de ne pas intervenir.

La mauvaise conscience occidentale a trouvé un bouc émissaire commode en la personne de la France, soupçonnée et accusée, par de multiples pamphlets, d'avoir soutenu, des années durant, le régime de Juvénal Habyarimana, voire d'avoir financé et armé les tueurs. Une vision pour le moins simpliste puisque les troupes françaises stationnées depuis octobre 1990, à Kigali avaient été retirées, après la signature, en 1993, des accords d'Arusha.

Peu importe. Mieux vaut fustiger Paris que s'interroger sur le rôle du FPR (Front patriotique rwandais), ces fameux « Khmers noirs » dont le chef, Paul Kagamé, n'est pas précisément connu pour être un champion de la démocratie et des droits de l'Homme. Les spécialistes sont aujourd'hui d'accord pour

reconnaître qu'il donna sans doute l'ordre d'abattre l'avion qui transportait le président rwandais et son homologue burundais. Il savait que les désordres qui en résulteraient lui permettraient de parvenir au pouvoir plus sûrement et plus rapidement que par la voie des urnes.[...] »

[*Pourquoi Girard tente-t-il de faire douter du soutien de la France au régime Habyarimana, alors que c'est un fait incontesté ?*

De plus, il est pour le moins douteux que troupes françaises aient été retirées en 1993. Mais il est plus confortable pour lui de s'en tenir à la thèse officielle.

De toute façon, un pays peut financer et armer des tueurs (via des sociétés "privées" et des paradis fiscaux et judiciaires) sans avoir à maintenir ses troupes sur place. Pourquoi Girard tente-t-il un tel passage en force argumentaire ?

Le monde des « spécialistes », à l'en croire unanimes sur la culpabilité de Kagamé dans l'attentat – signal déclencheur du génocide –, se limite donc à la diplomatie française, au juge Bruguière, au journaliste Stephen Smith, et à une clique de négationnistes avec lesquels Girard n'oserait certainement pas s'afficher. Exit une liste impressionnante de journalistes internationaux, d'universitaires et d'enquêteurs d'ONG, qui estiment sagement que l'on n'a pas suffisamment d'éléments constituant une preuve, et dont un nombre important (certainement de façon majoritaire) penche plutôt vers une culpabilité du camps du génocide.

Plus de trois ans après un édito négationniste (cf. Billets 80 et 81), Marianne poursuit ce qu'elle croit être un combat contre « l'anti-France » (titre de couverture du dernier numéro de septembre où, pour résumer, Marianne explique qu'il faut fustiger l'anti-France, qui est de droite, francophobe et américanophile). – PC]



Dossier

AFFAIRES AUX PARADIS FISCAUX & JUDICIAIRES

Paradis fiscaux : les "affaires" se multiplient...

Pour ceux qui doutaient encore de l'utilisation quasi-systématique des territoires offshore par les plus grandes institutions financières, des affaires de dissimulation de comptes par l'intermédiaire de sociétés écrans domiciliées dans des paradis fiscaux, précisons qu'elles se multiplient... Après le scandale Enron, qui floua plusieurs centaines de milliers d'actionnaires avec la complicité des plus prestigieuses banques américaines et du cabinet d'audit Arthur Andersen, les juges s'intéressent désormais aux causes de la gigantesque faillite de Parmalat, survenue en 2003. Nommé administrateur extra-ordinaire après la découverte d'un "trou" de 14,5 milliards euros, Enrico Bondi vient d'allonger la liste des respectueux établissements bancaires suspectés de s'être financés sur le dos des petits épargnants : Bank of America, Citigroup, Unicredit, Deutsche Bank, UBS, JP Morgan et Morgan Stanley, pour un montant de dommages estimé à quelque 50 milliards euros... Autre affaire de dissimulation de comptes ayant récemment secoué les milieux financiers et politiques italiens, dans laquelle est impliqué l'actuel Gouverneur de la Banque centrale Antonio Fazio ; la Consob reproche à deux sociétés actionnaires de la banque ANTONVENETA, Banca Popolare Italiana (BPI) et Ricucci (promoteur

immobilier), d'avoir utilisé deux sociétés-écrans domiciliées aux îles Caïman pour dissimuler des échanges de titres. Des paradis fiscaux également suspectés d'héberger les 440 millions de dollars mystérieusement volatilisés en août dernier de Bayou Management, un fonds de pension américain domicilié dans le Connecticut.

Outre la dissimulation frauduleuse de comptes d'entreprises, et jouant sur l'anonymat de leurs ayants-droits et l'opacité des transactions effectuées sur leur territoire, les paradis fiscaux constituent l'espace idéal pour les opérations de corruption ; pots de vin, commissions, rétro-commissions... Après le malencontreux "oubli" de Jean-Christophe Mitterand de déclarer quelques millions d'euros placés en Suisse, c'est au tour de Jean-Charles Marchiani, ancien préfet du Var et ancien conseiller de Charles Pasqua, d'être mis en examen dans plusieurs affaires de pots de vin versés depuis 1993 ; une première liée à l'homme d'affaires libanais Iskandar Safa, dans laquelle est également impliquée Charles Pasqua, une seconde concernant un marché d'armement entre GIAT et l'allemand RENK (pour laquelle Marchiani risque 4 ans de prison) et une troisième, dont le procès vient juste de débiter, relative à un marché de tri de bagages avec Aéroports de Paris (ADP). Au total, ces trois affaires auraient permis à l'ancien député européen de toucher près de 13 millions euros, minutieusement répartis

sur six comptes suisses. On attend également avec intérêt le déballage de toutes les sociétés écrans et territoires off shore utilisés dans trois autres affaires de commissions versées par ELF pour un contrat au Nigeria de ventes d'armes à l'Angola en 1993 et de la fameuse Sofremi, à l'époque liée au ministère français de l'Intérieur. Bref, des "paradis judiciaires" tout autant que fiscaux"... [Guillaume Olivier]

Pétrole contre nourriture...

L'ancien représentant permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU entre 1991 et 1995, Jean-Bernard Mérimée, a comparu devant les magistrats le 11 octobre dernier à l'initiative de la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE). L'ambassadeur rejoint Charles Pasqua parmi la dizaine de personnalités françaises impliquées dans le dossier "Pétrole contre nourriture", pour avoir profité de largesses du régime irakien sous forme de bons d'achat de pétrole, entre 1996 et 2003 [Cf. *interview ci-après*]. D'aucuns seraient tentés de s'interroger sur l'influence de ces personnalités sur la politique officielle de la France à l'égard de l'Irak... et de considérer que les potentats irakiens n'ont pas été aussi (ou assez) généreux avec les diplomates américains... [GO]

Guillaume Olivier

L'aide publique au développement Un outil à réinventer

Éd. Charles Léopold Mayer, mars 2004, 182 p.,
16 € franco à Survie

Avec la contribution de Saïdou Sidibé
Préface de François-Xavier Verschave

La mondialisation s'accélère et l'on peut aujourd'hui constater que les mécanismes économiques et financiers ont laissé sur la touche des populations entières. L'aide publique au développement ne semble pas avoir rempli ses missions et n'a pas permis d'atténuer les déséquilibres Nord/Sud. En s'appuyant sur l'analyse approfondie des chiffres et de ce qui existe en matière d'aide publique au développement, Guillaume Olivier, acteur de terrain et spécialiste, en dresse un bilan parfois inquiétant mais jamais pessimiste. Le constat de l'insuffisance et de l'inadaptation de l'aide publique au développement débouche sur une série de propositions : respect des droits élémentaires inscrits dans les chartes internationales – à la vie, aux soins, à l'éducation, organisation de l'accès de tous à ces biens, construction d'une nouvelle solidarité internationale... autant de nouvelles priorités pour l'aide publique au développement.

ILS ONT DIT – SPECIAL AFFAIRE THALES

Interview de Michel JOSSERAND,

Ancien président de Thales Engineering and Consulting (THEC)

LE MONDE, 27/09 :

Michel JOSSERAND : « Pour bien comprendre, il faut remonter à mai 2001, lorsque j'ai été nommé PDG de Thales Engineering and Consulting (THEC). Il y avait un problème lié au fait que cette filiale versait beaucoup de commissions occultes. Elle fonctionnait de manière autonome et ne prenait pas assez de précautions, notamment à l'export, pour verser des fonds. Donc le groupe m'a demandé de remettre de l'ordre afin que THEC rentre dans le rang et applique ce qu'on appelle chez Thales le **code d'éthique**. [...]

Je sais qu'en Irak, Thales a contourné le programme **Pétrole contre nourriture**, en livrant des munitions chimiques au gouvernement de Saddam Hussein. » [Le Monde : L'ancien PDG de Thales Engineering a dit aux policiers que cette société avait participé à la construction d'une usine officiellement destinée à fabriquer du lait en poudre pour les enfants irakiens. Selon lui,



cette usine aurait été vouée à la confection d'armes chimiques pour le compte du régime baasiste. Ces faits se seraient produits avant l'arrivée de M. Jossierand chez THEC, en 2001].

MJ : « C'est l'hypocrisie poussée à son maximum. Quand on lit ce "code", on a l'impression que Thales est propre. En fait, cela signifie faire passer toutes les commissions occultes par Thales International, qu'il s'agisse de marchés en France ou à l'étranger. Appliquer le *code d'éthique*, c'est s'adapter à la convention de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui interdit, depuis 2000, de verser des commissions. Or il y a chez Thales un expert juridique capable de contourner la loi. Il a mis au point tout un mécanisme dans ce but. [il s'agit] d'un ancien magistrat, qui a fait des audits dans de nombreux pays, afin de tester la robustesse du système par rapport à d'éventuelles enquêtes policières ou judiciaires. C'est lui qui a mis au point ce "code" qui formalise le versement des commissions. Cela dit, Thales n'a fait que s'inspirer des pratiques des grandes entreprises américaines. [...]

[Ce système] Il permet de n'avoir qu'un seul canal pour organiser les versements occultes. Les filiales n'ont plus le droit de monter leurs propres réseaux. Il n'y a plus que quelques personnes qui trempent dans le système : les responsables de Thales International et, bien sûr, la direction du groupe. [...]

Rien que pour l'affaire du tramway de Nice dans laquelle je suis impliqué, sept membres du comité de direction étaient informés. La moitié du comité de direction est soit à l'origine du système, soit l'applique. Mais tout est suffisamment compartimenté pour que, en cas de problème, ce soit l'étage en dessous, quelqu'un comme moi, qui serve de fusible. [...]

Par l'intermédiaire de sous-traitants basés à l'étranger. En multipliant les intermédiaires, on ne peut remonter jusqu'à Thales. [...]

[Ce ne sont pas des sociétés-écrans.] Elles ont une consistance juridique, une véritable activité. Disons qu'elles sont « écrans » dans le sens où elles offrent une protection à Thales, mais elles sont bien réelles. L'idéal est de passer par une société industrielle. Par exemple des entreprises de BTP du Moyen-Orient que Thales va utiliser dans des contrats n'ayant rien à voir avec le BTP. On surfacture de 10 % ou 15 % tel ou tel bâtiment et le bénéfice dégagé sera reversé par l'entreprise en question aux destinataires des commissions. C'est imparable. Qui saura

que Thales a trop payé ? Au pire, on répondra :

"Ben oui, on s'est fait avoir, pas de chance..." En

général, on demande aux entreprises choisies de mettre en place à leur tour deux ou trois autres intermédiaires afin de brouiller encore plus les pistes. [...]

Au total, j'estime que Thales doit verser en commissions illégales entre 1 % et 2 % de son chiffre d'affaires global -10,3 milliards d'euros en 2004. Thales International verse les montants les plus importants. Pour les petites sommes, de l'ordre de 50 000 euros, les filiales peuvent payer. »

[Le Monde : Quels sont les critères de Thales pour verser ou non des pots-de-vin ?]

MJ : « Il y a des endroits où c'est inévitable, comme en Afrique, en Corée, en Grèce, en Italie... En France, cela dépend des intérêts politiques locaux ou nationaux. Mais dans tous les cas, le système est le même. Si l'on peut passer par l'étranger, c'est mieux. En fait, il n'y a guère que dans certains pays européens, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande où il est possible d'avoir des marchés sans payer. »

[Le Monde : Pourquoi avoir évoqué certains dossiers et pas d'autres. Avez-vous fait un tri ?]

MJ : « Non, ce sont les policiers qui, en perquisition, sont tombés sur un très grand nombre de documents - d'"éléments de preuves", comme ils disent. »

[... Le Monde : Pourquoi aviez-vous ces documents ?]

MJ : « Au fur et à mesure, ma hiérarchie m'ordonnait de détruire les preuves. Je me demandais pourquoi. Je me suis dit que ma meilleure protection, c'était de les garder. Il y a une telle proximité entre Thales et les milieux de la défense nationale... Un jour, chez Thales, on m'a même proposé de placer des documents compromettants pour piéger quelqu'un, moyennant 20 000 francs. J'ai refusé. »

[Nous citons longuement cet interview pour ce qu'elle dévoile, et parce qu'elle marque probablement le début d'une accélération. Lorsque qu'éclatent ce genre d'affaires les révélations fracassantes sont un appel à la solidarité du monde politique visant ses ingérences permanentes dans le juridique. Comme pour l'affaire Elf, la justice ne sera pas rendue aux véritables victimes, mais nous allons en apprendre beaucoup sur le cocktail pétrole-armes-politique. – PC]

Pays pauvre très endetté

L'Agence française de développement (AFD) a allumé un véritable brûlot au sein du pouvoir camerounais en exigeant un audit du Feicom (Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale), avant que ce fonds puisse recevoir une partie des ressources issues de l'allègement de la dette française. Les autorités camerounaises ont longtemps résisté, mais l'audit, demandé en 2003, mené de concert par le cabinet français 2AC et le cabinet camerounais ACP, a fini par être rendu le 31 mai 2005, sans que ses conclusions, pourtant accablantes, suscitent la moindre réaction des pouvoirs publics. Le quotidien Mutations a publié, dans son édition du jeudi 6 octobre, des extraits de ce rapport particulièrement explosif. Le conseil d'administration de cet organisme, dont les statuts présentent de singulières omissions par rapport à la législation, est

contrôlé par le pouvoir. Le président de la République nomme sept administrateurs sur neuf et, bien sûr, le directeur général, Ondo Ndong. La commune de ce DG arrive en tête dans l'attribution des subventions (deux milliards quatre de CFA) et celle du chef de l'État en second. Le cabinet du DG dispose à lui seul de 20 véhicules. Mais surtout des détournements massifs ont été pratiqués, de la façon la plus grossière, au profit d'entreprises et de particuliers. Les exemples et les montants ont de quoi abasourdir. Ne citons que des surfacturations de l'ordre de 800 %. On peut chiffrer à 26 milliards CFA, en moins de quatre ans, les dépenses suspectes. S'il y avait un État et une Justice au Cameroun, les inculpations devraient pleuvoir sur tout ce beau monde jusqu'au plus haut niveau. Or, défense de parler de tout cela dans les allées du pouvoir. On ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu. Enfin, le 18 octobre, le scandale

himalayen a accouché d'un avorton de souris. Selon un article du Messenger du 19 octobre, les autorités gouvernementales ont jugé que le Feicom souffrait, de « faiblesses institutionnelles ». Emmanuel Ondo Ndong a été engagé à « se réconcilier avec les exigences de l'orthodoxie dans la gestion ». Ce très proche de Biya – le « Cher Paul » de Jacques Chirac – non seulement n'est pas traduit en justice mais il est confirmé dans ses fonctions. Quid des 26 milliards de Cfa ? Ni vu ni connu. Le brûlot, dans un pays sans opinion publique, n'est qu'un pétard mouillé.

C'est pourtant à cet organisme que doit être confiée la mise en œuvre du PNDP (Programme National de Développement Participatif), dans le cadre de l'allègement de la dette et de la lutte contre la pauvreté. L'AFD se contentera-t-elle de cette parodie ? C'est, hélas, probable. Certes on peut penser qu'il y a des gens au Cameroun, dans l'orbite du pouvoir, pour qui la pauvreté



n'est plus un problème. Mais, au même moment, parmi les malheureux qui ont été tués en tentant d'escalader les grilles de Melilla, on trouve nombre de jeunes Camerounais, fuyant un pays, pourtant débordant de ressources, dont l'état de délabrement, facile à comprendre quand on sait que plusieurs organismes comme le Feicom y sévissent impunément depuis des dizaines d'années, n'offre à la majorité de ses habitants que le désespoir comme perspective. [OT]

Mais que fait la police ?

Terrible témoignage que celui que nous livre Habib Souaïdia le 3 octobre sur les pratiques policières en France. Malheureusement trop long pour être rapporté *in extenso* dans nos colonnes, nous incitons vivement nos lecteurs à le lire dans son intégralité sur le site d'Algéria-Watch¹.

Rappelons qu'Habib Souaïdia fut officier des forces spéciales algériennes et, qu'à ce titre, il participa dans son pays à la "lutte anti-islamiste" durant les années 90. Conscient des dérives du pouvoir algérien lors de la décennie qui ensanglanta son pays, il s'exila en France en 2000, obtint le statut de réfugié politique en 2001 et dénonça très courageusement la nature du régime militaire algérien dans son livre *La sale guerre*². Le général Khaled Nezzar intenta contre lui un procès en diffamation à Paris, il fut débouté en septembre 2002.

On peine à trouver les mots justes pour qualifier le témoignage qu'il fait de ce qui lui est arrivé le samedi 17 septembre 2005. Alors qu'il se trouve à la station de métro Châtelet à Paris, un groupe de policiers lui fait signe de s'approcher. Habitué à ce type de contrôle, il se dirige vers eux et fait mine de présenter ses papiers. Un policier le plaque alors brutalement au mur, mettant la main sur son arme. Il est menotté et fouillé avec une extrême brutalité. Alors qu'il proteste et demande ce qui se passe, il est plaqué au sol et frappé à coups de genou réguliers et incessants dans le dos et la colonne vertébrale par quatre policiers. Selon Habib Souaïdia, ce passage à tabac, alors qu'il était menotté et à terre, dura environ une demi-heure. Il fut alors amené au poste de police de la station de métro Les Halles et accusé de rébellion. Il refusa de signer le procès-verbal qu'on lui présenta. Il fut ensuite obligé de se déshabiller intégralement devant une caméra. Nous passons ici l'ensemble des noms d'oiseaux, remarques et humiliations dont Habib Souaïdia fut victime. Vers 20h00, il est transféré au poste de police

de Gare du Nord. Il peut voir un avocat commis d'office qui ne l'écoute pas et lui dit : « Ce n'est pas grave. De toute façon, vous devez rester vingt-quatre heures en garde à vue et demain ils vont vous relâcher ». Il passe la nuit dans une cellule avec six autres personnes. Le lendemain, on lui demande à nouveau de signer le PV, ce qu'il refuse. On le menace alors de prolonger sa garde à vue de 24 heures. N'y tenant plus, il finit par signer n'ayant qu'une idée en tête : sortir de ce cauchemar. Il est relâché dimanche 18 septembre vers 12h30 et on lui remet une convocation pour le 5 décembre 2005 au tribunal de grande instance de Paris.

Comme le dit très bien Habib Souaïdia lui-même, « il n'est pas toujours facile d'être déraciné. Cela devient difficile lorsqu'on est humilié dans le pays à qui on a demandé protection et sécurité et qui vous a accueilli. Cela devient carrément pénible lorsqu'on est arrêté sans aucun motif par les représentants de cet État puis battu, humilié et mis en cellule durant 24 heures comme un criminel [...] J'ai été victime d'une séquestration abusive tout simplement parce que je suis un Arabe... » Une telle volonté d'humiliation rappelle les pires heures de la police d'après guerre, dont l'un des faits les plus horribles fut probablement les événements qui se déroulèrent le 17 octobre 1961, où sous les ordres du préfet de police de Paris Maurice Papon, la police française tua près de 200 Algériens lors d'une manifestation du FLN et jeta les corps dans la Seine.

Le fait que ceci arrive à un homme tel qu'Habib Souaïdia, dont le courage et le combat pour les droits humains en font pour nous tous un exemple, nous émeut particulièrement. Mais il n'est que le révélateur de ce que subit toute une partie de la population vivant en France. Comment s'étonner ensuite que face à tant de mépris, certains se radicalisent et cherchent un échappatoire, certes vain, dans le communautarisme et les intégrismes de tout poil. Nul doute que la culture du chiffre et de la rentabilité du ministre Sarkozy tend à favoriser ce genre de dérives qui constituent le terreau de sa politique démagogique et sécuritaire.

Selon le journal *Libération* [22/10], Habib Souaïdia a depuis porté plainte et la Commission nationale de déontologie de la sécurité, saisie par le député Vert Noël Mamère, a accusé réception de cette plainte le 14 octobre. Souhaitons que le procès du 5 décembre se retourne contre ceux qui l'ont intenté et qu'il donne l'occasion médiatique de dénoncer les dysfonctionnements de notre police. Qu'Habib Souaïdia veuille

bien trouver ici notre reconnaissance pour les combats qu'il a déjà menés, et notre soutien pour celui qui s'annonce. [Antoine Lecanot]

1. www.algeria-watch.org/fr/article/div/temoignage_souaïdia.htm
2. Éd. La Découverte, 2001.

Jean-François Médard nous a quittés

Jean-François Médard nous a quittés subitement le 23 septembre dernier. On n'oubliera pas son intervention liminaire au "contre-sommet" de Survie à Biarritz en novembre 1994. Lui-même s'y définissait de façon indissociable comme « un professeur et un citoyen ». Tout en récusant l'engagement « militant ou politique », il assumait avec une grande lucidité « l'éthique de conviction » (pour reprendre Max Weber) qui le conduisait, au lendemain du génocide des Tutsi du Rwanda, à protester contre les voies suivies par les relations franco-africaines depuis les indépendances : une logique « patrimoniale et clientéliste » qui touchait non seulement les nouveaux États issus de notre ancien empire colonial, mais aussi des secteurs importants de l'ancienne métropole, impliqués dans les dérives de l'affairisme et du copinage liées à des intérêts d'outre-mer.

Cet exposé lumineux illustre les qualités de ce collègue et ami : la clarté, la rigueur, le souci de la précision et des nuances qui n'empêchait nullement de saines indignations, par exemple à l'égard de cellules élyséennes ou de grands quotidiens français quand l'intégrité morale ou intellectuelle était bafouée par ces autorités a priori respectables.

Avant tout enseignant et chercheur, il a fait bénéficier de son travail l'Université de Bordeaux-Montesquieu, mais aussi plusieurs institutions scientifiques en Afrique, les universités du Cameroun, d'Ife (au Nigeria) et aussi, de façon plus brève, celles de Maputo et du Burundi. Il a dirigé pendant plus de cinq ans le Centre de recherches et de documentation français à Nairobi. Son ouverture sur le monde l'avait porté vers les États-Unis, mais aussi le Canada, le Japon, la Belgique... où il avait été professeur visiteur. C'était aussi un citoyen du monde, sa propre famille reflétant, dans ses alliances, ces larges horizons. Sans être aveugle sur les dérives des autres politiques étrangères que celle de la France, il se gardait bien de l'antiaméricanisme primaire qui fleurit si souvent à contretemps dans notre pays.

Cette rigueur pourrait nous inspirer à une époque, où, à défaut de grands



courants idéologiques porteurs de renouvellement durable, on assiste trop souvent à des effervescences manichéennes qui occupent la scène publique au détriment de la réflexion critique. Les nombreuses publications de Jean-François Médard sur les logiques et le fonctionnement des États africains, sur le « néo-patrimonialisme », sur la corruption, mais aussi sur les Églises et sur les médias représentent un dossier incontournable sur l'Afrique

contemporaine. [Jean-Pierre Chrétien]

Bon point

– Le MRAP a obtenu le retrait de la nouvelle édition du Littré qui banalisait des stéréotypes racistes en présentant un certain nombre d'expressions sans précision sur le contexte de leur usage. Qu'on en juge : « Juif : [...] Être riche comme un juif, être fort riche. Fig. et famil. Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher, et en général quiconque cherche à gagner de l'argent

avec âpreté. » « Ghetto n.m. Quartier d'une ville où vit essentiellement une population juive. » ; « Arabe n.m. Qui est originaire d'Arabie. Fig. Usurier, homme avide. » ; « Nègre [...] adj. Qui appartient à la race des nègres. Nation, race nègre. » Etc.

(Achévé le 23/10/05)

Dossier

LA FRANCAFRIQUE AU "SOMMET" DE SON CYNISME

par Fabrice Tarrit

Les 3 et 4 décembre prochains, Bamako accueillera le 23^{ème} sommet des chefs d'État franco-africains, grand messe diplomatique néocoloniale qui, malgré un contexte de contestation croissante de la présence française en Afrique, gagne en ampleur à chaque nouvelle édition. Comme c'est désormais la tradition, Jacques Chirac a recruté large, bien au delà du seul pré-carré francophone, si bien que ce sont bien 53 chefs d'État (sur les 53 que compte le continent) qui ont été invités à Bamako. Une première. Certes, on ne s'étonnera pas que le putschiste « adoubé » togolais Faure Gnassingbé soit de la partie, que l'« ennemi intime » Laurent Gbagbo soit invité à retrouver la « famille » ou que le Président Mugabé, malgré les protestations britanniques de 2003, voie son carton d'invitation réédité. En revanche l'invitation faite au putschiste mauritanien Ould Vall a de quoi surprendre, allant à l'encontre d'une « jurisprudence » des sommets franco-africains qui fait qu'un nouveau chef d'État non issu d'élections (donc sous sanctions de l'UA) n'a pas sa place à cette rencontre. On le sait, la véritable essence de ces rendez-vous biennaux reste économique et géostratégique, ce qui justifie bien quelques exceptions à la règle pour un pays où le pétrole commence à couler.

La Francafrique parle aux jeunes...

Pour Jacques Chirac et ses convives les accolades, photos de famille et déclarations d'intentions, dissimulent difficilement les objectifs des uns et des autres : pour la France, le maintien de son influence sur le continent, pour les chefs d'État africains la conquête des faveurs et largesses de la diplomatie française. Il n'en reste pas moins que le sommet affiche un programme, un vrai, avec des thématiques et des effets d'annonce qui seront reprises à l'envi par la presse internationale sur fond de « *la France s'engage à...* » ou « *les pays africains unis contre...* ». Pour l'anecdote, le thème retenu cette année est « *la jeunesse africaine, sa vitalité, sa réalité, ses aspirations* ». Selon le programme prévisionnel, le président algérien Abdel Aziz Bouteflika devrait intervenir sur « l'insertion socio politique et économique des jeunes dans le processus de développement », et le Gabonais Omar Bongo sur les questions de citoyenneté et de participation de jeunes... Des débats de spécialistes, donc, que les millions de jeunes algériens et gabonais, privés d'emploi et de liberté d'expression sauront apprécier, en attendant de tenter à leur tour leur chance d'insertion... bien loin de leurs frontières. Pour les plus « chanceux » d'entre eux, un programme de formation spécifique a été tout de même lancé par le Comité d'organisation du sommet, en relation avec certains pays dont la France et l'Algérie. Il s'agira de former plusieurs dizaines... d'hôtesse et d'agents du protocole et de la sécurité pour les besoins spécifiques de l'événement !

Bienvenus... chez vous

Le cynisme de la diplomatie française n'ayant pas de bornes, Jacques Chirac devrait lui se fendre à Bamako d'une intervention sur « le retour des compétences africaines en Afrique ». Le programme ne précise pas si ce retour s'effectuera en charter. Plaisanterie mise à part, cet intitulé provocateur annonce comment la France, désespérément

insensible au choc provoqué par les images de migrants africains s'emplantant sur les murailles de la forteresse Europe, continue à poser les questions migratoires. « *Africains, rentrez chez vous* » semble dire en filigrane Jacques Chirac, détournant un argument pourtant incontestable : les ravages provoqués sur le continent par la fuite des cerveaux. Quid alors de la politique d'immigration ciblée défendue par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, dont on peut être tenté de croire qu'elle ciblera essentiellement des candidats qualifiés et compétents ? Est-elle compatible avec ce nouveau slogan ? Il est vrai qu'en matière de politique migratoire, la France et a fortiori son Président et son ministre de l'Intérieur actuels ne sont pas à une contradiction près.

Bamako ravale ses façades... et son orgueil

La France invite, la France paye évidemment. Une enveloppe de 5 millions d'euros a été consacrée aux préparatifs de l'événement : protocole, sécurité, rénovation de l'aéroport de Bamako, extension du Palais des Congrès, etc. Depuis plusieurs mois le centre de Bamako fait donc peau neuve pour accueillir dignement le ballet des limousines : routes élargies, commerçants expulsés des trottoirs, bars et hôtels non conformes à un certain standing fermés administrativement (officiellement pour des questions de respect des bonnes mœurs), etc. Un effort particulier a été consacré à l'assainissement et à l'amélioration du système de santé de la ville, ce dont les Bamakois pourraient se féliciter, s'ils étaient les bénéficiaires de ces travaux. Or, d'après la communication officielle du sommet [www.afriquefrance2005.org] le plan d'assainissement et d'action médicale n'a été conçu en réalité que « pour répondre aux besoins spécifiques des participants au Sommet », faire que Bamako soit « assainie et rendue accueillante » et permettre que « les délégations puissent s'approvisionner facilement en médicaments au niveau des pharmacies ». La population démunie de « backstage » ou de passe-droit attendra.



Rencontre citoyenne en contre-point
du prochain Sommet « Afrique-France »
(Bamako, 30 nov – 1er dec 2005)

Appel à soutien

Le 23^{ème} sommet des chefs d'État franco-africains aura lieu les 3 et 4 décembre prochains à Bamako. Le Président français, comme il est de coutume, y rencontrera l'ensemble de ses homologues africains pour s'assurer du maintien de leur coopération, tandis que certains chefs d'État contestés ou en perte de vitesse chercheront à (re)gagner les faveurs de la diplomatie française. Diplomatie, économique, géostratégique, telle est en effet l'essence de ces rendez-vous biennaux, de plus en plus critiqués par la presse et les organisations de la société civile africaine.

Convaincues que les relations franco-africaines constituent un sujet qui ne saurait se limiter à un rendez-vous diplomatique, des organisations françaises et africaines se sont attachées, depuis 1994, à organiser des rencontres citoyennes en marge des sommets franco-africains organisés sur le sol français. Ces rendez-vous, ouverts à toutes les composantes de la société civile (ONG, journalistes, mouvements civiques, artistes...), ont donné l'occasion de formuler des revendications sur les questions de droits humains, de dette, de coopération militaire, de commerce mondial, de migrations, etc.

Cette année, l'initiative citoyenne est portée par une coalition d'organisations africaines, sous l'impulsion de la **CAD Mali**, par ailleurs organisatrice du « Forum des Peuples » (de Siby, Kita, Fana) et partie prenante du prochain Forum Social Mondial de Bamako. Avec ses faibles moyens, cette coalition est en train de mettre en place un colloque de deux jours (les 30 novembre et 1^{er} décembre), ouvert aux organisations françaises et africaines qui souhaiteraient y participer. Il se déroulera dans les locaux du Mémorial Modibo Keïta de Bamako. En France, un comité de suivi composé de Agir Ici, Survie, le Secours Catholique, Attac (groupe Afrique), Cedetim, Ipam, Terre des Hommes, (liste provisoire) s'est constitué pour appuyer l'initiative.

Les principaux thèmes de débats abordés sont : les dictatures, le pillage des ressources, l'impunité, les accords de coopération militaire et les ventes d'armes, les migrations, la dette, le commerce. Ils donneront lieu à des démarches effectuées auprès des délégations officielles.

Pour pouvoir être mené à bien, ce projet nécessite un fort investissement des organisations de la société civile françaises et africaines, acteurs nécessaires d'un débat sur la refonte des relations franco-africaines qui paraît plus souhaitable que jamais.

[Nom de la personne

ou de l'organisation :]

soutient la tenue de la rencontre citoyenne organisée en contre-point du sommet France-Afrique de Bamako :

- En signant l'appel [signature :]
- En envoyant un représentant sur place
- En faisant un don de euros qui aidera à financer le déplacement de représentants d'organisations africaines [chèque bancaire ou postal à adresser à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris, en précisant « soutien à la rencontre citoyenne de Bamako »]

Coordonnées :

Contact :

Survie, Fabrice Tarrit fabrice.tarrit@survie-france.org tél : 01 44 61 03 25

ILS ONT DIT...

Françafrique

« Je pense que ce ne sont pas que des impératifs diplomatiques qui expliquent les obstructions que nous connaissons dans ce dossier [de l'assassinat du juge Borrel à Djibouti] depuis dix ans [... il y a eu des] obstructions de Mme Alliot-Marie, mais auparavant aussi, la mise en scène qui avait été faite à Djibouti. Ensuite la disparition du dossier à l'hôpital militaire Boufar à Djibouti ; la disparition des radios notamment, où l'on aurait certainement vu le trou au crane, immédiatement. [...] S'il y a de telles obstructions, c'est que des Français sont en cause. [...]

J'aimerais que les documents soient déclassifiés [...] il y a notamment une liste de produits chimiques, qui est au dossier depuis des années, dont j'avais demandé à Monsieur Parlos [le troisième juge nommé sur ce dossier] le 5 juillet 2000 une expertise, qu'il n'a pas ordonnée, mais qui a été ordonnée l'année dernière par Mme Clément au mois de novembre. [...]

Mon mari détenait une copie d'un document concernant des produits qui sont de l'**uranium enrichi**, avec des entreprises, qui sont en Europe, et qui commercialisaient ces produits. Or la brigade criminelle, quand on lui a demandé de faire une enquête sur ces entreprises, a communiqué directement les questions du juge d'instruction aux entreprises concernées ! Ce qui est quand même une manière assez particulière de mener une enquête criminelle ! [...]

On a proposé à mon mari, à destination de son ministre, de l'uranium enrichi. Mon mari est allé le proposer à son ministre, et moi, après son décès, j'ai retrouvé cette liste. Et ça fait des années qu'on demande cette expertise. [...]

Comment se fait-il que ce problème là ne soit pas apparu dans les documents classifiés ? » (**Élisabeth BORREL**, veuve du juge assassiné à Djibouti en 1995, interviewée sur *France culture*, le 18/10).

[Le mercredi 19 octobre 2005, jour du 10ème anniversaire de l'assassinat du juge Bernard Borrel à Djibouti, Mme Borrel, ses proches et ses conseils tenaient une conférence de presse. Le lundi précédent, Libération avait publié la liste des 50 premières personnalités qui ont signé « l'appel collectif pour la vérité dans l'affaire Bernard Borrel ».

Après la diffusion du documentaire du magazine 90 minutes « Révélation sur un suicide impossible ». Mme Borrel, ses avocats et les membres du Syndicat de la Magistrature se sont relayés pour faire le point sur les trois procédures du dossier Borrel. La procédure principale, instruite à Paris par Mme la juge Sophie Clément (5ème juge en charge de ce dossier) concerne les causes de l'assassinat du juge. À Versailles est instruite une procédure de subornation de témoins, relative aux pressions exercées notamment sur les témoins djiboutiens Ali Iftin et Aloumekani Saleh. La dernière procédure déposée en février 2005, concerne la plainte contre le porte-parole du Quai D'Orsay, Hervé Ladsous (cf. interview de M^{re} Olivier Morice à écouter sur le site survie-media.info).

Mme Borrel a demandé à ce que soient déclassifiées toutes les pièces du dossier Borrel, une poignée l'ont été et seulement à partir de 1997... Elle a révélé pour la première fois en public cette piste de l'uranium enrichie.

La raison pour laquelle il n'y a jamais eu d'investigations sur ces révélations est simple : l'urgence pour les parties civiles était de faire la preuve de l'assassinat du juge, le reste pouvait attendre et cela a été le cas jusqu'à présent. Rappelons que Mme Clément n'a toujours pas d'enquêteurs dans cette affaire, alors que dans le dossier de l'assassinat du juge Michel, l'Etat français avait alors nommé 50 enquêteurs... (le juge Bernard Borrel est sorti major de la promotion du juge Michel...) – Mariama Keïta et Claude Chenaud]



Immigration

« On expulse à tour de bras, on fait des fonds de tiroir. On va chercher tout ce qui peut traîner comme étranger en situation irrégulière. On "fait" beaucoup de familles. Une famille, ça peut faire six personnes... Même les collègues les plus durs chez nous ne comprennent pas. Je suis un peu surpris quand j'entends Nicolas Sarkozy dire qu'il veut intégrer les gens. Il y a des personnes déjà très intégrées. C'est choquant parce que lorsque vous allez chercher ces gamins-là, la seule chose qu'ils emmènent, ce sont les cahiers. Ils sont prêts à laisser leur Nitendo ou leur ballon de foot. Le gamin lui veut repartir avec ses livres de classe... Certains Ministres devraient venir voir ces jeunes là. Les centres de rétention sont pleins à craquer. Jouer avec des familles pour faire du chiffre, c'est inadmissible. » (Roland GATTI, policier, en poste à Metz à la police des frontières (PAF), corps chargé d'exécuter les décisions d'expulsions des sans papiers).

[Le policier Roland Gatti fait l'objet d'une enquête disciplinaire (et risque une sanction administrative) pour avoir critiqué la politique en matière d'expulsions des sans papiers du ministre de l'intérieur. Dommage qu'il n'y ait pas davantage de policiers de sa trempe. Notons au passage que la politique de Nicolas Sarkozy ne semble pas déranger les autres membres du gouvernement dont il est membre. – SC]

« Que le Maroc, tout comme ses voisins maghrébins, accepte aujourd'hui, dans le cadre de la politique d'externalisation, de faire le sale boulot de sous-traitant, de multiplier les expulsions forcées, de planifier la construction de centres de rétention, de faire donner l'armée, la police et la gendarmerie contre des hommes, des femmes et des enfants affaiblis et non armés, voilà qui en dit long sur le degré de collusion des gouvernements du Nord et du Sud dans leur combat contre les peuples, alors que leurs propres ressortissants tentent, eux aussi de fuir le chômage et de gagner au péril de leur vie, la rive Nord de la Méditerranée. [...]

À quelques semaines de la célébration des accords de Barcelone qui prétendaient vouloir œuvrer à faire de la Méditerranée une mer de paix, de prospérité et de sécurité partagée, les événements dramatiques de Ceuta et Melilla viennent jeter une lumière crue sur les réalités qui se cachent derrière les beaux discours.

Face aux collusions entre États prédateurs, construisons les solidarités entre les peuples. » (ATTAC Maroc (Groupe de Rabat), déclaration, le 07/10).

[Peut-on passer des conventions pour plus de 100 millions d'euros avec un pays qui déporte des centaines de personnes, enfants et femmes enceintes compris, dans le désert, après les avoir brutalisées et dépouillées de tout moyen de subsistance ? La réponse est oui, et les deux premiers ministres signataires se nomment Villepin, pour la France et Jettou, pour le Maroc (L'économiste-Maroc, 27/09). Si les événements récents à Ceuta et Melilla ont rendu ces méthodes plus voyantes, elles ne sont pas nouvelles. Voici maintenant quelques années que les pays membres de l'espace Schengen ont sous-traité une partie de leur politique répressive aux pays du Sud de la Méditerranée. Il est maintenant très clair que le prétendu combat contre la pauvreté en Afrique n'est qu'une guerre contre les pauvres, menée avec des moyens militaires et à balles réelles. Certains journalistes ont, à juste titre, fait le lien entre la misère, la détresse des immigrants prêts à risquer la mort pour pénétrer en Europe, et la domination économique de leurs pays d'origine par les grandes puissances occidentales, mais aucun n'a rappelé que cette dernière se double d'une domination politique pour nombre d'entre eux. Combien des victimes de ces derniers jours ont fui des dictatures

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

RFI, Michèle Alliot-Marie : « Il en va de l'image de nos armées », 19/10 (Monique Mas) : « La justice militaire française ouvre une

qui ne tiennent que par le soutien multiforme qu'elles reçoivent de la France ? Et combien d'autres morts anonymes depuis tant d'années ? – VS]

Outre-mer

« S'agissant de la Nouvelle Calédonie, l'ONU connaît bien l'histoire du peuple Kanak. En effet notre pays avait été inscrit sur la liste des pays à décoloniser en 1946, puis retiré dès 1947 sous la pression de l'Etat Français, il fut réinscrit, voilà 18 ans, par la résolution 41/41 A du 2 décembre 1986, grâce au travail du FLNKS soutenu dans son combat par les organisations régionales comme le groupe du fer de lance mélanésien, le forum du pacifique ou encore le mouvement des pays non alignés et bien sûr par le comité des 24 et la 4^{ème} commission. [...]

Les manœuvres de déstabilisation habilement orchestrées par des groupes nostalgiques de l'ancien empire colonial français, ont pratiquement fait imploser le FLNKS qui représente notre futur Etat en émergence. [...] Depuis 152 ans, l'Etat Français s'est toujours opposé à l'indépendance par des formes diverses d'oppression. [...] Ni la charte de décolonisation de 1960, ni les résolutions et plans d'action annexés, adoptés par l'assemblée générale [...] ne sont respectés par la puissance administrante.

L'indépendance de notre pays est non négociable, seules les étapes pour y parvenir le sont. [...]

Contrairement à ce qu'affirment certains hauts responsables Français, l'Accord de Nouméa n'est pas un accord de paix. C'est en réalité un accord de décolonisation au sens du droit international. À ce titre, toute évolution vers l'indépendance est sous contrôle des Nations Unies. [...]

Sur le plan politique, le règlement de la question du droit de vote pour les élections provinciales a pris du retard. Réservé aux gens du pays, ce droit a été étendu arbitrairement aux nouveaux arrivés alors qu'il constitue le point d'équilibre de l'architecture de l'accord de Nouméa. [...]

Suite à l'initiative prise par certains responsables du FLNKS, je soutiens en tant que signataire de l'Accord de Nouméa la proposition d'organiser le prochain séminaire de décolonisation de l'ONU à Nouméa en 2006. Je sollicite enfin que votre organisation, du fait des dérives de l'accord de Nouméa, puisse organiser une mission spéciale en Nouvelle Calédonie comme en 1999.

Je me fais enfin le porte parole du Président du Gouvernement de la Polynésie Française, Monsieur Oscar TEMARU, rencontré ce samedi 8 octobre à Papeete (Tahiti), pour vous demander que l'Organisation des Nations Unies puisse examiner la question de la réinscription de la Polynésie Française sur la liste des Pays à décoloniser. » (Roch WAMYTAN, signataire FLNKS de l'Accord de Nouméa, Déclaration devant la 4^{ème} Commission de l'ONU, New York le 10/05).

[Nous regrettons de ne pas pouvoir citer plus amplement encore ce texte remarquablement percutant, qui remet les pendules à l'heure.

Les historiens responsables de la revue Histoire gagneraient à en prendre pleinement connaissance. Dans l'éditorial du numéro d'octobre traitant de la fracture coloniale, ils affirment : « Départements ou territoires d'outre-mer [...] ne sont français que par la volonté de leurs habitants [...] nul doute que la métropole accorderait la souveraineté à tous ces territoires si leurs habitants la réclamait ». Ils se sont peut-être égarés dans leur quête de "déontologie scientifique", mais ils tiennent là une formule magique pour faire l'économie de la consultation des populations... et de la consultation des archives de l'ONU. – PC]

information judiciaire contre X pour "homicide volontaire" après la suspension de ses fonctions de l'ancien commandant de l'opération Licorne, le général Poncet, pour "manquements graves à la loi, aux règlements militaires et aux ordres". La



disgrâce du général quatre étoiles accompagne celle d'un sous-officier et d'un colonel, Eric Burgaud, chef de corps dans le dispositif français en Côte d'Ivoire au moment de la mort suspecte d'un Ivoirien, le 13 mai dernier. Pour expliquer la gravité de la sanction, plutôt inusitée contre un si haut gradé, un général de corps d'armée formé aux opérations spéciales et en charge de Licorne pendant une période brûlante, la ministre française de la Défense, Michèle Alliot-Marie, invoque "l'image de nos armées". [...] La présomption d'innocence est due au général Poncet comme à n'importe quel militaire ou civil. Il n'empêche que ce Saint-Cyrien de terrain, engagé au Liban ou au Kosovo, commandant des opérations spéciales (COS) en février 2001 et habitué des borbiers africains (celui du Rwanda, en 1994) ne sort pas indemne de celui de la Côte d'Ivoire. Et cela, même si, pour l'heure, il n'est pas question d'images montrant des hélicoptères français mitraillant les ponts sur la lagune d'Abidjan, ni de celles des corps effondrés ou même de la tête de femme éclatée, par un tir visiblement tendu, au pied de l'Hôtel Ivoire, en novembre 2004. "Devant l'Hôtel Ivoire, le pouvoir a voulu provoquer un bain de sang... Nous n'étions pas dans une configuration type quartier Latin-mai 68, mais nous étions confrontés à de véritables opérations militaires", assurait alors, au Figaro, le commandant de l'opération Licorne, le

général Poncet. Mais aujourd'hui, il est seulement question d'un certain Mahé présenté comme un malandrin de la brousse ivoirienne et qui serait mort, si l'on comprend bien, de ce que les tribunaux internationaux appelle une "exécution extrajudiciaire" »

[Si l'on ne peut que se réjouir de la mise en examen de ce spécialiste des opérations coloniales françaises, dont Mme Mas rappelle le curriculum vitae, le motif invoqué paraît quelque peu inhabituel au regard des exactions généralement couvertes par la "Grande muette". Si la stratégie du ministère de la défense ne peut, à l'heure actuelle, que faire l'objet d'hypothèses à vérifier, la France cherche probablement à dissimuler un scandale de plus grande envergure. — VS]

AFP, Bob Denard renvoyé en correctionnelle, 03/10 : « Le mercenaire français Bob Denard [...] a de nouveau rendez-vous avec la justice à Paris pour répondre, avec 26 autres prévenus, du délit d'association de malfaiteurs lors d'un coup d'État manqué aux Comores en 1995. »

[Une excellente nouvelle ! Souhaitons simplement que ces 10 ans d'instruction aboutissent à un autre résultat que l'acquittement prononcé par la cour d'Assise de Paris en 1999, au sujet de l'assassinat d'Ahmed Abdallah en 1989. — VS]

LIRE

La Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi propose (détails in Billets n°133, p. 10) :

Géraud de La Pradelle

Imprescriptible

L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux

Les arènes, 2 février 2005, 188 p., 19,90 €

Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Sandrine Lemaire (sous la direction de), **La Fracture coloniale**, La Découverte 2005, 311 p., 20 €.

L'ouvrage a pour ambition d'ouvrir un nouveau champ de recherche en France, inspiré des travaux anglo-saxons : celui des études post-coloniales. Il s'agit moins d'appréhender les relations de dépendance entre la France et ses anciennes colonies – que nous qualifierions plutôt de néocolonialisme –, que d'étudier la société française à la lumière de l'expérience coloniale passée. Croisant les disciplines (histoire, sociologie, philosophie, science politique ou démographie) le livre réunit une trentaine de contributions dont le point commun est d'interroger la pertinence du concept de « fracture coloniale » pour rendre compte d'un certain nombre de phénomènes : la survivance de caractéristiques de l'idéologie coloniale aujourd'hui dans les discours médiatiques et politiques, la persistance d'un révisionnisme historique et d'un imaginaire national aveugle, le racisme et les discriminations à n'en plus finir, la ghettoïsation accrue des banlieues, le traitement spécifique des Dom-Tom, une conception de l'action humanitaire héritière de la « mission civilisatrice », une islamophobie entretenue, etc. Il s'agit également de rendre compte des représentations des jeunes « issus de l'immigration » et de leurs aspirations à une meilleure connaissance de l'histoire coloniale. [VS]

Nous nous devons de signaler une ambiguïté de positionnement, qui n'est pas sans rappeler l'esprit du Mémorial de l'outre-mer en projet à Marseille. Les trois directeurs de l'édition cosignent une introduction qui met en balance le « simplisme de l'anti-colonialisme » et celui « de l'hagiographie » (p. 14). Entre les nostalgiques de l'Empire et les pourfendeurs du colonialisme, ils évoquent une « symétrie des débats », invitent à dépasser le « manichéisme de ces positions » qui s'affrontent sur un « champ de bataille mémoriel » (p. 23). Nous préférons affirmer que les peuples, dans leurs longs voyages, auraient pu se rencontrer de façon moins violente si les uns n'avaient pas été si imbus de leur technologie militaire, s'il avaient envisagé le commerce et des relations de bonne foi au lieu de laisser se déferler leur racisme dominateur. Qu'il nous soit permis d'être « manichéens », voire même « simplistes », sur certains sujets : qui oserait ne pas l'être face au nazisme, pour prendre un exemple qui fâche. [PC]

sous la direction de Djilali Benamrane et Bruno Jaffré

Les télécommunications, entre bien public et marchandise

Éd. Charles Léopold Mayer, octobre 2005, 378 p., 16,00 €

La communication est au cœur des sociétés humaines. [...]

En quête de secteurs à très haute rentabilité, la finance s'est ouverte le capital des monopoles publics, avec l'appui des gouvernements et de l'OMC. La perspective de fortes plus-values a déclenché des achats-ventes d'opérateurs, la mise aux enchères de licences et des yoyos boursiers de plusieurs centaines de milliards de dollars, jusqu'à l'éclatement de la « bulle spéculative » causant des pertes sans précédent. [...]

Face à la déréglementation et à la perspective d'un élargissement de la « fracture numérique », les résistances se multiplient. Nombre des pionniers des NTIC sont proches du mouvement des logiciels libres et militants d'un monde plus solidaire. En Afrique, des syndicalistes, parlementaires, groupements d'usagers, ONG inventent des pratiques nouvelles. Ces mouvements montrent que la revendication de biens publics dans le domaine des télécommunications devient primordiale.

Djilali Benamrane est universitaire et chercheur, spécialiste de l'économie du développement. Il anime la réflexion sur la communication au sein de l'association Biens Publics à l'Echelle Mondiale (BPEM).

Bruno Jaffré est l'auteur de plusieurs livres sur le Burkina Faso, il est également le fondateur de l'association Coopération Solidarité Développement aux PTT (CSDPTT).

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Comité de rédaction : Lounis Aggoun (LA), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Sisulu Mandjou Sory (SMS), Victor Sègre (VS), Odile Tobner (OT).

Ont aussi participé : Jean-Pierre Chrétien, Claude Chenaud, Mariama Keïta, Lay Haidara, Antoine Lecanut, Guillaume Olivier (GO), Géraud de la Pradelle, Comi M. Toulabor.

Coordination : Olivier Thimonier.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris –
Commission paritaire n° 76019 – Dépôt légal : novembre 2005 –

ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –

Abonnement : 20€ (Étranger : 25€ ; Faible revenu : 16€) –

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 –

http://www.survie-france.org – contact@survie-france.org